Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20231116-3 »

Arrêté UFR Sciences

Master Qualité, Hygiène Sécurité (QHS) 2023-2024

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « **Sciences et Technologies** » mention « **Qualité, Hygiène Sécurité (QHS)** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1
Semestre 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Isabelle POULIQUEN Suppléant(e) : Olivier ARNAUD Liste des membres : **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Stéphane COLONNA, Claude TISSE, Michel CALMET
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Isabelle POULIQUEN Suppléant(e) : Olivier ARNAUD Liste des membres : **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Stéphane COLONNA, Claude TISSE, Michel CALMET

MASTER 2
Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme
Parcours : *Système de management et excellence opérationnelle - Site de Saint-Jérôme*
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Isabelle POULIQUEN Suppléant(e) : Olivier ARNAUD Liste des membres : **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Stéphane COLONNA, Claude TISSE, Michel CALMET

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 novembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne

Laurence MOURET

Université d'Aix Marseille · AMU ·